

# LOI HPST

Communiqué de l'ISNIH

**29/03/09**

>

> . Pour le bureau, Les internes français, représentés par l'InterSyndicat National des Internes des Hôpitaux (ISNIH) par l'intermédiaire des présidents d'internats des villes, réunis le 28/03/09 en Assemblée Générale (23 villes de CHU sur 26 étaient présentes), condamnent sans réserve les menaces directes pesant sur l'offre de soins libérale, depuis l'adoption en première lecture par l'Assemblée Nationale des amendements 830 et 865 à la loi HPST.

>

> Par ailleurs, ils partagent l'inquiétude des conférences de présidents et vice-présidents de CME de CHU et de CH concernant certains aspects de la nouvelle gouvernance hospitalière prévus par la loi HPST dans son titre I par lesquels le corps médical est dépossédé de certaines prérogatives à ses yeux indispensables, comme en particulier l'élaboration du projet médical.

>

> Sur ces points, les internes sont fermement déterminés à défendre leur position et n'excluent à ce jour aucun moyen d'action. Leur vigilance sera constante tout au long du processus législatif restant.

>

> Dans un premier temps, ils ont décidé d'en appeler à la sagesse des sénateurs et en particulier de la commission sociale, pour revenir sur ces dispositions qui sont de nature à gravement remettre en cause à la fois la pérennité du système de santé solidaire et l'accès à tous leurs concitoyens à des soins de qualité. **L'ISNIH envisage d'ores et déjà de s'associer au mouvement prévu par l'Union Des Chirurgiens de France (UCDF) à partir du 1er Juin.**

>

**> La condition indispensable pour apaiser les internes Français est la suppression des modifications apportées par les amendements 830 et 865 et une réponse favorable aux demandes exprimées par les présidents de CME.**

**>**

**> Cet appel national sera relayé dans chaque ville de France au cours des prochains jours dans la perspective d'un mouvement contestataire de grande ampleur si les choses devaient en rester là.. Une assemblée générale extraordinaire se tiendra dans 15 jours afin de décider d'actions concrètes en fonction des réponses apportées par les sénateurs.**

**>**

**>**

**> Pour le bureau,  
> Benoît ELLEBOODE, Président  
> Philippe CATHALA, Porte Parole**

**>**

**>**

**9, rue Ernest Cresson 75014 PARISTÉL :  
01.45.42.40.40 - FAX : 01.45.42.37.21 - [www.ucdf.net](http://www.ucdf.net)  
<<http://www.ucdf.net>> Email :[ucdf@orange.fr](mailto:ucdf@orange.fr)**